



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2017

du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Le rapport se présente par service

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Après les élections du printemps, l'année 2017 pour le DFJC a été marquée par l'arrivée à sa tête de la conseillère d'Etat Cesla Amarelle. Elle succède à Anne-Catherine Lyon qui avait tenu le gouvernail du département durant 15 ans.

École obligatoire

Un large consensus a pu être trouvé dans le cadre du groupe de suivi de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) autour de la modification de trois articles du règlement d'application de la LEO (RLEO), dans l'objectif de répondre aux problématiques identifiées comme les plus urgentes : maîtrise de classe en voie générale (VG), suivi des élèves en difficulté, système des options et complexité de leur évaluation. Les travaux de ce groupe se poursuivent pour rechercher des améliorations supplémentaires et tirer un bilan de ces premiers aménagements.

Sur le plan socio-pédagogique, un projet pilote a débuté dans six établissements scolaires qui se verront soutenus dans le développement de nouvelles prestations ou dans l'extension des prestations existantes. Par ailleurs, une évaluation des structures MATAS (modules d'activités temporaires et alternatives à la scolarité) a démarré en collaboration avec le Service de protection de la jeunesse (SPJ) portant notamment sur sa fréquentation et son fonctionnement.

Enfin l'année 2017 s'est achevée par la tenue d'une première Journée cantonale sur l'éducation numérique. Cette journée, organisée par un groupe de travail interservice du département, constitue une première étape d'une série d'actions visant notamment à analyser et développer les stratégies numériques en matière d'éducation dans l'école obligatoire.

École de la transition

L'année scolaire 2017-2018 voit la finalisation du programme lancé en 2015 visant la mise en œuvre sur l'ensemble des sept sites de l'EdT d'une offre personnalisée selon les profils des jeunes. L'objectif de l'action est d'accélérer les transitions réussies vers des formations certifiantes. Sur le plan de la migration, et après le doublement de la capacité des classes d'accueil en 2016, plusieurs établissements d'enseignement professionnel (CEPM, COFOP, CPNV, EPCL, ERACOM) ont mis en place cette année des cours d'appui en français langue étrangère (FLE). Ces évolutions s'inscrivent dans le cadre d'une réflexion continue sur l'optimisation des mesures d'accueil et de transition destinées aux primo-arrivants allophones.

Enseignement gymnasial

Anciennement rattaché au Centre d'enseignement postobligatoire de l'Ouest lausannois (CEOL), le site de Provence est devenu début juillet le Gymnase Provence, onzième gymnase du canton. Par ailleurs, la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) a initié en 2017 plusieurs chantiers concernant la garantie à long terme de l'accès sans examen aux hautes écoles avec une maturité gymnasiale ainsi que sur la place de l'informatique au niveau postobligatoire. Quant aux enseignants des gymnases vaudois, ils ont la possibilité depuis la rentrée d'automne 2017 d'effectuer un stage scientifique à l'Université de Lausanne (UNIL), une collaboration existant déjà avec l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) depuis 2016. Enfin, la DGEP a poursuivi le développement des maturités gymnasiales bilingues français-allemand, français-anglais et français-italien. Durant l'année scolaire 2016-2017, 292 gymnasiens ont ainsi pu bénéficier d'une année de formation en immersion en Suisse ou à l'étranger.

Formation professionnelle

La DGEP a poursuivi le renforcement de la bonne gestion des établissements de formation professionnelle par la mise en œuvre, entre 2017 et 2019, du Programme de Gestion Informatisée Scolaire pour la formation professionnelle (GIS-FP). Sur un autre plan, la DGEP a été désignée par le Conseil d'Etat pour mener la mise en œuvre initiale, jusqu'en 2020, de la nouvelle Loi fédérale sur la formation continue (LFCo) entrée en vigueur le 1er janvier 2017. En matière d'ingénierie de la formation, plusieurs projets ont été pérennisés s'agissant notamment du suivi du cadre de certification et des examens (SUCCES) et du renforcement de l'accès à la maturité professionnelle (MAD). Enfin, sous le nom des « Quatre saisons de l'apprentissage », plusieurs actions de promotion de la formation professionnelle ont été reconduites tout au long de l'année 2017, en partenariat avec les organisations du monde du travail, visant à stimuler l'orientation et la création de places d'apprentissage.

Enseignement supérieur

Pour le secteur de l'enseignement supérieur, 2017 a permis de franchir diverses étapes tant dans des projets d'infrastructures que sur un plan législatif: développement notamment du Campus Santé et du projet de bâtiment Sciences de la vie, respectivement prévus pour 2022 et 2024, mais également une mise en consultation d'un avant-projet de loi sur la protection des titres et une révision de la Loi sur la Haute école pédagogique (LHEP). Au niveau stratégique, le processus d'élaboration des plans stratégiques 2017-2022 de l'UNIL et de la HEP ont démarré, alors que la Convention d'objectifs quadriennale 2017-2020 entre les cantons partenaires et la HES-SO a été conclue et est entrée en vigueur. De plus, le 3 octobre 2017 a été un grand jour pour la science suisse et spécialement pour l'UNIL, avec la désignation comme co-lauréat du Nobel de chimie du chercheur vaudois Jacques Dubochet, pour ses travaux sur la cryo-microscopie électronique

Soutiens et appuis à la formation

L'année 2017 a été marquée par les préparatifs de la future mise en œuvre de la nouvelle Loi sur la pédagogie spécialisée, adoptée en 2016. Un projet pilote a été conduit dans plusieurs établissements, livrant son lot d'enseignements sur les bonnes pratiques et les pièges à éviter. La délivrance des prestations d'orientation sur quatre régions, pour mieux coller à la carte scolaire, a été une priorité. En même temps, le Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF) a fait mûrir le projet de loi sur l'orientation professionnelle, de sorte que son adoption par le Grand Conseil soit possible en 2018.

Jeunesse

Le Canton de Vaud s'est doté en mai 2017 de lignes directrices pour sa politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse. Les objectifs sont de favoriser pour les enfants et les jeunes l'équité des chances, un développement harmonieux, une protection adéquate et une implication dans la vie en société. Une commission présidée par le SPJ et composée d'un représentant d'une quinzaine de directions générales, services et offices concernés a été créée pour conduire cette politique coordonnée, ce qui constitue une première. En 2017, le nombre total d'enfants suivis par les Offices régionaux de protection des mineurs (ORPM) a augmenté de 38% depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection des mineurs en 2005. Le SPJ a reçu 230 mandats d'évaluation, concernant 334 enfants, dans le cadre de procédure de divorce, séparation ou fixation du droit de visites. Quelques 6'800 dossiers ont été suivis en 2017 au titre des interventions socio-éducatives décidées par les ORPM.

Culture

Après l'organisation par le canton d'une troisième édition des Assises de la culture fin janvier portant sur les programmes de soutien et les coopérations à divers niveaux (intercommunal, intercantonal, supra-régional, voire international), le Canton et la Ville de Lausanne ont mis sur pied les premières Assises de l'édition vaudoise en septembre afin de mieux cerner les enjeux du domaine et élaborer un plan d'action pertinent.

Six conventions de subventionnement ont été signées avec des institutions culturelles majeures. La moitié était des renouvellements (Ensemble Vocal de Lausanne, Orchestre de Chambre de Lausanne et Théâtre du Jorat), et l'autre moitié de nouvelles conventions (Casino Théâtre de Rolle, Fondation Vevey ville d'image et Théâtre Kléber Méleau à Renens).

En ce qui concerne les musées, le Grand Conseil a adopté le crédit d'ouvrage relatif au projet architectural appelé à abriter le Musée de l'Elysée et le mudac sur le site de PLATEFORME 10. La mise en fonction de l'édifice est prévue en 2021. Une convention est par ailleurs venu formaliser les nombreuses et riches collaborations entre les institutions patrimoniales cantonales et l'UNIL.

21.1 Appui au chef du département

21.1 Appui au chef du département

Gestion et administration du service; appui à la cheffe du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique; appui sur les questions juridiques, RH, finances, communication et organisation.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif, RH, financier et comptable, juridique, organisation et logistique
- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandation pour la Cheffe de département
- Appui à la Cheffe de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementale
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs
- Relais départemental avec le Grand Conseil
- Préparation, coordination et suivis du budget
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPL-EMPD, réponses du CE au GC et appui juridique
- Gestion, coordination et représentation intercantionales
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département
- Appui à la communication interne et externe
- Appuis en organisation et logistique
- Traitement des recours hiérarchiques
- Secrétariat, agenda, correspondance, discours, classement, archivage et déplacement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Collaborateurs du service, autres services du DFJC
- Secrétariat général, autres secrétariats généraux
- Services transversaux
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV
- Autres cantons et diverses conférences/rencontres intercantionales
- Confédération
- Médias
- Relations extérieures (consulat, ambassade, municipalité, ect..)

21.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Gestion des effectifs du département
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (statistiques, tableaux de bord)
- Relais entre le SPEV et le DFJC pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Conseil et coordination de la politique de santé et sécurité au travail pour le département
- Soutien technique RH dans le cadre des négociations avec les partenaires sociaux
- Coordination des Ressources Humaines des services du département
- Appui technique aux services en matière d'application de la LPers, de descriptions de postes et d'élaboration de cahiers de charges
- Soutien à la gestion administrative et technique du personnel enseignant et administratif
- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de relève, de formation et de mobilité professionnelle
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Soutien technique RH aux projets de réorganisation des services et autres unités
- Relais avec la CPEV
- Relais avec la COPER
- Coordination de la politique des apprentis du département, soutien technique aux services

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- SG
- Adjoints
- Services et autres unités du DFJC (dont les établissements DGEO / DGEP / DGES)
- Cadres et collaborateurs du DFJC, stagiaires et apprentis, SPEV, CPEV, CCA
- Candidats externes
- Autorités politiques et administratives sur mandat
- Enseignants, candidats à un poste d'enseignement
- CDIP
- Statistiques Vaud
- CEP

21.4 Finances

- Gestion financière du département
- Elaboration et appui aux services au niveau budgétaire, comptable et contrôle de gestion
- Coordonne et conduit les activités précitées ainsi que des projets spécifiques.

Descriptif

- Collaboration technique à la préparation du budget
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des autorisations de dépassement de crédit, et des reports de crédits)
- Tenue de la comptabilité et/ou validations comptables des opérations
- Aide aux services pour des opérations comptables particulières (facturation, TI, OD, fiche PP etc)
- Conduite et/ou réalisation du bouclage comptable de l'exercice
- Développement de l'activité de contrôle de gestion
- Conseil et appui dans le domaine financier
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DFJC
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances
- Commission de gestion
- Fournisseurs
- Débiteurs usagers

21.5 URSP

Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques - URSP

Descriptif

- Assurer, en collaboration avec les services du DFJC, le suivi qualitatif et quantitatif de l'école et de la formation vaudoises
- Établir des statistiques scolaires (élèves et enseignants)
- Fournir des conseils et des études dans le domaine éducatif et de la formation pour faciliter la décision au niveau cantonal et intercantonal.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- DFJC
- DFIN (Statistiques)
- Office fédéral de la statistique (OFS)
- Partenaires de la recherche et des statistiques au niveau intercantonal, national et international
- Conseil d'Etat, Grand Conseil et communes
- Établissements scolaires et partenaires réguliers de l'école (formateurs, associations prof.)
- Élèves et parents d'élèves du canton.

21.6 OPES

Gestion administrative, technique et conduite des dossiers du personnel enseignant.

Descriptif

- Gestion administrative et technique du personnel enseignant
- Gestion des dossiers et des salaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- DGEO, SESAF et DGEP (OPTI et gymnases) pour le personnel enseignant
- Autorités scolaires (directions d'établissements, secrétariats, doyens, partenaires sociaux, autorités d'engagements)
- Enseignants et candidats à un poste d'enseignant
- SPEV
- CPEV

Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA)

Le Canton de Vaud a organisé en 2017 sa quatrième édition des JEMA. Ce rendez-vous printanier, présent dans 18 autres pays européens et totalement gratuit, offre la possibilité au public de rencontrer des artisans d'art vaudois lors de visites se déroulant au cœur même des ateliers de création. Une septantaine de professionnels, ou de professionnels en devenir, était à l'ouvrage dans 38 lieux pendant 3 jours. Du côté des jeunes en formation, ce sont les apprentis des métiers d'art du cuir du Centre d'enseignement professionnel de Vevey (CEPV) et les apprentis créateurs de vêtement de l'Ecole romande d'arts et de communication (ERACOM), rejoints par les apprentis créateurs de tissus du Centro scolastico per le industrie artistiche (CSIA) de Lugano, qui ont partagé le goût de leur futur métier. La manifestation a attiré, tous cantons organisateurs compris, près de 15'000 visiteurs au total.

Fondation Vaudoise pour la Culture (FVPC)

Honorer et récompenser les personnalités du monde culturel du canton de Vaud et leur donner les moyens matériels de poursuivre leur œuvre, tel est l'objectif de la FVPC. Créée en 1987, la fondation remet annuellement différents prix récompensant des personnes actives dans les domaines de la musique, la littérature, le théâtre, les beaux-arts, les arts appliqués, la danse, la photographie, le cinéma, la vidéo ou encore le patrimoine immatériel. Pour son trentième anniversaire, l'institution a remis son Grand Prix à l'artiste plasticienne Sophie Bouvier Ausländer.

Première Journée cantonale sur l'éducation numérique

L'une des mesures publiées dans le programme de législature 2017-2022 du Conseil d'Etat vise le développement de l'éducation numérique et de la culture générale de la numérisation dans l'ensemble du système de formation. Afin d'atteindre cet objectif, le département a prévu plusieurs étapes. La première était une Journée principalement destinée aux enseignants et permettant de dresser un premier état des lieux ainsi que d'échanger sur les bonnes pratiques en la matière. L'événement, qui s'est déroulé le 2 décembre 2017 à la Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD), a rassemblé plus de 300 praticiens. Quatre conférences de spécialistes, ainsi que 36 ateliers portant sur des projets de numérique éducatif actuellement menés dans des établissements étaient proposés aux participant.

Coordonnées

Secrétariat général
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 3030 - Fax: +41 21 316 3041
courriel: [info.sgdj\(at\)vd.ch](mailto:info.sgdj(at)vd.ch)
pages internet: www.vd.ch/dfjc

Une page contenant des liens sur divers supports d'information est disponible à l'adresse:
<http://www.vd.ch/autorites/departements/dfjc/publications/>

22.0 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau du canton

22.0 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau du canton

- Concevoir la scolarité obligatoire des élèves du canton et veiller à sa mise en œuvre
- Administrer le service
- Assurer ses tâches transversales

Descriptif

- Concevoir la scolarité obligatoire des élèves du canton et veiller à sa mise en œuvre
- Garantir dans le canton :
 - La mise en œuvre de la politique générale du canton en matière d'enseignement
 - Le cursus formel de la scolarité obligatoire (cycles et degrés – primaire/secondaire – voies/niveaux – pédagogie différenciée)
 - La définition des conditions d'apprentissage adaptées
 - L'élaboration ou l'acquisition de moyens d'enseignement et des plans d'études dans le cadre fixé par la Convention scolaire romande (CSR)
 - La définition, la mise en œuvre et l'évaluation des principes d'organisation de l'école obligatoire (organisation générale des établissements et de leurs zones de recrutement ainsi que la mise à disposition des infrastructures et moyens adéquats)
- Administrer le service
- Garantir la gestion :
 - Du budget
 - De l'allocation de ressources (dont enveloppe pédagogique)
 - Des comptes
 - Des actes administratifs incombant à un service de l'Etat
- Garantir :
 - Le processus d'engagement et de suivi du personnel
 - La gestion des situations présentant des difficultés particulières
 - La production des indicateurs rendant compte des prestations de l'école
- Assurer ses tâches transversales
- Gérer la communication avec les partenaires de l'école et assurer l'information générale sur l'école (population, parents, monde politique)
- Garantir les relations avec les autorités politiques ou de gestion cantonales et extra-cantonales
- Garantir les tâches de haute surveillance dévolues à l'Etat dans le domaine de la scolarité obligatoire concernant :
 - Les écoles privées
 - La scolarisation à domicile
 - Les constructions scolaires
 - Les transports scolaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (+1 à +11), des classes de raccordement et de rattrapage
- Enseignants
- Établissements scolaires
- Directions d'établissements scolaires
- Conseil d'établissements
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général et autres services du DFJC
- Services transversaux du département et de l'Etat (Statistique Vaud, SDT - service du développement territorial, SM - service et mobilité, SJL, CADEV, OAJE, SEPS)

- Autorités politiques
- Instances de coordination intercantionales (CIIP, CDIP)
- Autorités communales
- Administration communale
- Commissions pédagogiques
- OCDE
- Écoles privées

22.1 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau des établissements scolaires

22.1 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau des établissements scolaires

Mettre en œuvre dans l'établissement la scolarité obligatoire des élèves de la zone de recrutement.

Descriptif

- Garantir dans l'établissement :
 - La répartition des tâches et une organisation optimale en fonction des ressources disponibles
 - Le suivi et la gestion du curriculum de chaque élève
 - Le suivi et la gestion de la scolarité de l'élève
 - Les tâches entrant dans le processus d'engagement du personnel et l'encadrement de proximité des collaborateurs de l'établissement
 - Les relations avec les parents et l'environnement de l'établissement
 - La gestion administrative et financière
 - L'équipement des enseignants et des élèves en moyens d'enseignement et de fournitures scolaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (+1 à +11), des classes de raccordement et de rattrapage
- Enseignants
- Établissements scolaires
- Directions d'établissements scolaires
- Conseils d'établissements
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général et autres services du DFJC
- Services transversaux du département et de l'Etat (Statistique Vaud, SDT - service du développement territorial, SM - service et mobilité, SJL, CADEV, OAJE et SEPS)
- Autorités politiques
- Instances de coordination intercantionales (CIIP, CDIP)
- Autorités communales
- Administration communale
- Commissions pédagogiques
- OCDE

22.2 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau de la classe

22.2 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau de la classe

Réaliser les tâches d'enseignement dans et hors la classe.

Descriptif

- Réaliser dans l'établissement :
 - Les prestations directes des enseignants aux élèves
 - Les prestations des enseignants pour le fonctionnement de l'établissement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (+1 à +11), des classes de raccordement et de rattrapage
- Enseignants
- Directions d'établissements scolaires
- Conseils d'établissements

Prestations socio-éducatives en milieu scolaire

Depuis l'automne 2016, un groupe de travail interservices a eu pour mission de définir, à partir des besoins et des propositions transmis par les professionnel-le-s du terrain, un concept de mise en service de prestations socio-éducatives en milieu scolaire. Réunissant trois services du DFJC (SESAF, SPJ, DGEO), ce groupe de travail a présenté un rapport en mars 2017 s'appuyant sur une enquête menée par la DGEO auprès de treize établissements de la scolarité obligatoire ayant développé des projets pédagogiques avec une dimension socio-éducative. L'enquête a ainsi permis de décrire des prestations mises en œuvre sur le terrain et d'en faire un bilan, d'identifier plus précisément des problématiques qui ne trouvent pas de réponse satisfaisante et d'évaluer le type de prestations supplémentaires qui seraient nécessaires, ainsi que leur coût.

Sur la base des travaux menés, la cheffe du DFJC a validé une phase pilote de deux ans durant laquelle six établissements scolaires sélectionnés parmi les treize ayant participé à l'enquête se verront soutenus, à hauteur d'un demi-poste, dans le développement de prestations socio-éducatives nouvelles ou l'extension des prestations existantes. Un groupe de travail, composé de représentants des trois services concernés, de la HEP, de l'URSP ainsi que des directeurs des six établissements pilotes, coordonne la mise en place et le suivi de cette démarche. De plus, la HEP est en charge de l'accompagnement des établissements dans l'élaboration des projets pilotes. Quant à l'URSP, cette unité a le mandat d'évaluer la pertinence des prestations développées en rapport avec les objectifs visés, en vue d'une éventuelle généralisation à tous les établissements de la scolarité obligatoire.

Évaluation interservices SPJ-DGEO des structures MATAS

Les structures MATAS, actuellement au nombre de 21, sont inscrites dans la loi depuis l'entrée en vigueur de la LEO (art. 103) et du RLEO (art. 76). Cet accompagnement socio-éducatif, d'une durée de six mois au maximum, peut être mis en place pour les élèves qui présentent des difficultés importantes et durables du comportement. Il vise la poursuite de la scolarité de ces élèves.

Une première évaluation de ce dispositif a été menée conjointement par la DGEO et le SPJ en 2012-2013. Elle a permis de décrire la fréquentation de ces structures et la suite du parcours scolaire des élèves. Ce rapport a également mis en évidence le fait qu'une bonne collaboration entre les professionnel-le-s du MATAS influence positivement son fonctionnement.

Durant l'année scolaire 2016-2017, une nouvelle évaluation interservices DGEO-SPJ de ces structures a été décidée. Elle vise à la fois à cartographier cette mesure (fréquentation, fonctionnement, type de problématiques prises en charge, objectifs visés) et à évaluer son efficacité.

En juin 2017, un recueil des documents existant dans les différents MATAS a été réalisé. La récolte de données a commencé à l'automne 2017 et se poursuivra jusqu'au début de l'année 2018. Elle conjugue plusieurs instruments : questionnaires adressés aux directions d'établissements, rencontres avec les différentes directions ainsi qu'avec les professionnel-le-s de terrain et enfin, identification par l'URSP de la suite du parcours scolaire de ces élèves.

L'analyse des données aura lieu entre février et mai 2018. Une première présentation des résultats devrait avoir lieu en juin. Un rapport final sera établi à l'automne 2018.

Premier bilan de la mise en œuvre de la LEO et modification du RLEO

À l'issue de l'année scolaire 2015-2016, qui a marqué le déploiement intégral des dispositions de la LEO dans les classes de la 1P à la 11S, Madame Anne-Catherine Lyon, alors cheffe du DFJC, avait entrepris une large consultation auprès des principaux partenaires de l'école, afin de poser les bases d'un premier bilan intermédiaire de la mise en œuvre de cette loi. Les apports de cette consultation avaient permis d'établir une liste de thématiques appelant à être examinées : maîtrise de classe au degré secondaire, options de compétences orientées métiers, suivi des élèves en difficulté, ainsi que des éléments relatifs aux ressources humaines et financières, notamment. Le calendrier de cette démarche prévoyait d'en tirer les premières conclusions au cours de l'année scolaire 2016-2017, pour mettre en place les aménagements utiles dès la rentrée scolaire d'août 2017.

Ainsi, un groupe de travail (GT LEO) a été mis en place, présidé par la Direction pédagogique et composé de représentant-e-s d'associations professionnelles, de syndicats, de l'association vaudoise des parents d'élèves et de l'URSP. Ce GT LEO s'est réuni à de nombreuses reprises durant le premier semestre de l'année scolaire 2016-2017. Un large consensus a pu être trouvé autour de la modification de trois articles du RLEO (64, 70 et 94), dans l'objectif de répondre aux problématiques identifiées comme les plus urgentes : maîtrise de classe en voie générale (VG) et suivi des élèves en difficulté, système des options et complexité de leur évaluation en VG.

Ces changements ont été présentés au Conseil d'État, et adoptés par celui-ci dans sa séance du mercredi 23 mars 2017. Ces nouveaux articles du RLEO appellent les précisions suivantes.

Art. 64 RLEO Enseignement consolidé sous la forme d'appuis individualisés ou en groupes

Dans les travaux d'élaboration de la LEO, il apparaissait important que les élèves les plus en difficulté puissent atteindre au moins des objectifs minimaux dans les trois disciplines que sont le français, les mathématiques et l'allemand. Dans cette perspective, il semblait nécessaire que ces élèves puissent disposer d'une grille horaire adaptée et d'un éventuel renforcement dans ces disciplines principales.

Dans certaines situations très spécifiques, l'impossibilité d'exempter un élève de l'enseignement de l'allemand s'est révélée trop rigide, avec pour conséquence de péjorer l'ensemble du cursus d'apprentissage de l'élève.

Ainsi, l'amendement de l'art. 64 ouvre désormais la possibilité d'exempter un élève de l'enseignement de l'allemand, dans certaines situations exceptionnelles, qui doivent rester rares pour ne pas dénaturer l'esprit de la LEO.

Art. 70 RLEO Options de compétences orientées métiers (OCOM)

Le premier bilan intermédiaire de la mise en œuvre de la LEO a mis en évidence certains inconvénients concernant les OCOM. La mesure, définie en collaboration avec les associations professionnelles et consistant à attribuer l'une des deux périodes d'OCOM de renforcement de français ou de mathématiques à de l'approche du monde professionnel et à la gestion de la classe, n'apportait pas suffisamment les effets escomptés.

La refonte de cet article vise ainsi à renforcer la maîtrise de classe en VG en lui réassignant deux périodes hebdomadaires, non évaluées, favorisant par conséquent le suivi des élèves, notamment ceux en difficulté. Elle apporte ainsi des simplifications dans l'évaluation en VG. Elle conserve néanmoins l'esprit tant de l'article 70 RLEO initial que de l'article 94 LEO, ce dernier prévoyant des OCOM qui « visent à approfondir, en les concrétisant, les objectifs du plan d'études dans les domaines utiles à la formation professionnelle initiale ».

La majeure partie du temps scolaire consacré au groupe d'options désormais intitulé Formation générale, est basée sur le programme d'Approche du monde professionnel et se trouve enrichi par la réalisation de projets intégrant les outils informatiques et les supports médiatiques, cet aspect se trouvant formalisé dans les Carnets de suivi MITIC, lesquels ont fait l'objet d'une introduction généralisée dès la rentrée scolaire d'août 2017. Pour sa part, le groupe des options artisanales, artistiques, commerciales ou technologiques (OCOM AACT) continue de permettre aux élèves d'acquérir des connaissances au travers d'applications concrètes qui renforcent le sens des savoirs appris en classe et qui sont nécessaires à leur entrée dans la formation professionnelle initiale (pour une meilleure cohérence avec la mise en œuvre effective de ces options, en particulier l'OCOM Économie et droit, la dénomination « commerciales » a été ajoutée). Parmi les OCOM, seules celles du groupe AACT font l'objet d'une évaluation.

Art. 94 Évaluation et décisions concernant les élèves relevant de l'art. 107, al. 3 LEO, y compris les élèves allophones

L'article 107 alinéa 3 LEO dispose que « les modalités de l'évaluation peuvent être adaptées pour prendre en compte des facteurs tels qu'une situation de handicap ou d'autres circonstances particulières ». Il apparaissait ainsi problématique que l'article 94 RLEO restreigne le champ d'application de cet article de la LEO, en se limitant aux élèves allophones. L'amendement proposé vise à mentionner l'allophonie comme une extension des situations décrites dans l'article 107 alinéa 3 LEO.

De ces trois modifications réglementaires a résulté la rédaction d'une nouvelle décision départementale n° 157 « Options de compétences orientées métiers » (en remplacement de la décision n° 127). De même, le Cadre général de l'évaluation a fait l'objet d'une 4e édition, pour prendre en compte les simplifications en matière d'évaluation des OCOM et apporter des améliorations ponctuelles à certaines dispositions spécifiques, sur la base de l'expérience des années scolaires précédentes. Enfin, le dépliant d'information aux parents « Options de compétences orientées métiers de la Voie générale » a fait l'objet d'une refonte pour prendre en compte les évolutions de l'article 70 RLEO.

Les travaux du GT LEO, rebaptisé dès la rentrée d'août 2017 « GT Suivi LEO » et désormais présidé par Mme Cesla Amarelle, entrée récemment à la tête du DFJC, se poursuivent pour rechercher des améliorations supplémentaires, relatives à des éléments de mise en œuvre de la LEO pour lesquels un consensus reste à trouver, et tirer un bilan de la mise en œuvre de ces aménagements des bases légales pour répondre aux besoins identifiés comme les plus urgents dans le contexte de mise en œuvre de la LEO.

Carnet de suivi MITIC

Depuis l'introduction du Plan d'études romand (PER) en 2012, la place des MITIC (médias, images, technologies de l'information et de la communication) à l'école a largement évolué, leurs objectifs étant désormais traités de manière intégrée dans chacune des disciplines de la grille horaire. En complément, les établissements mettent en place un « Bain informatique » (20 périodes par année scolaire en 7P et en 8P puis 10 périodes en 9S et en 10S) dans le cadre de l'enseignement d'une ou de plusieurs disciplines et visant un apprentissage plus ciblé des objectifs des MITIC.

Dans ce cadre, la DGEO a développé en collaboration avec des enseignant-e-s, un carnet de suivi MITIC pour l'élève. Issu de travaux de groupes intercantonaux, cet outil reprend l'ensemble des apprentissages relevant de la thématique MITIC du PER. Se présentant sous la forme d'un livret A5, il se décline en trois versions relatives à chacun des cycles de l'enseignement obligatoire et formulé en conséquence. Un document de planification à l'intention des enseignant-e-s complète ce matériel et soutient le lien entre le PER et le carnet de suivi MITIC.

L'ensemble de ces documents a été mis à la disposition des conseils de direction et, par leur intermédiaire, des enseignant-e-s en janvier 2017 déjà, pour une prise en main progressive de ce nouvel outil. L'introduction de ce support a été généralisée dès cette rentrée scolaire pour l'ensemble des années de la scolarité obligatoire. Ce dernier est une opportunité de renforcer l'emploi des technologies numériques dans le monde scolaire et constitue un outil intéressant de suivi des apprentissages des élèves à travers les trois cycles de l'école obligatoire.

Grilles horaires

Classes d'accueil

Dès leur admission à l'école, les élèves allophones bénéficient de mesures visant à l'acquisition des bases linguistiques et culturelles utiles à leurs apprentissages scolaires et à leur intégration sociale. À cet effet, des cours intensifs de français, en groupe ou en individuel, peuvent être octroyés. Dès le deuxième cycle primaire, l'enseignement à ces élèves est également envisageable en groupe ou en classe d'accueil.

Depuis la rentrée 2016-2017, une grille horaire a été fixée pour les classes d'accueil, en conformité avec le RLEO. Le bilan de sa mise en œuvre a eu lieu au printemps 2017 sous la forme d'une consultation des représentant-e-s de l'association vaudoise des enseignant-e-s en structures d'accueil (AVESAC) et des directions d'établissements scolaires, par l'intermédiaire du Groupe de référence de la Direction

pédagogique (GRDP). Des adaptations de la grille ont été souhaitées afin de mieux répondre aux besoins des élèves allophones. Une nouvelle proposition sera soumise en janvier 2018.

Histoire

Conformément à la mesure 3.2 du programme de législation du Conseil d'État, la nouvelle grille horaire 2017-2018 voit l'introduction d'une 33^{ème} période en 9S consacrée à l'enseignement de l'histoire ; en effet, l'histoire était la seule discipline à une seule période pour cette année scolaire.

Cette 33^{ème} période en 9S devrait être suivie par l'introduction en 10S, dès l'année scolaire 2018-2019, puis en 11S, dès 2019-2020, d'une 33^{ème} période dévolue à la discipline du français.

Organisation des établissements scolaires

Comme annoncé dans le rapport de gestion 2016, les réorganisations territoriales conduites dans le canton en 2017 sont liées principalement à l'évolution démographique, confirmée sur le long terme par les prévisions officielles du Canton (augmentation globale de près de 1000 élèves par an).

Ainsi, à la rentrée scolaire 2017, l'établissement primaire et secondaire de Rolle qui comptait 1800 élèves, a été scindé en deux établissements : l'établissement primaire de Rolle et l'établissement primaire et secondaire de Rolle. Dès la prochaine rentrée, un nouvel établissement primaire devrait être créé dans la région d'Echallens qui accueille actuellement 1650 élèves primaires dans l'établissement d'Echallens – Emile Gardaz.

D'autres réorganisations futures seront liées à la fois aux effectifs grandissants et au transfert des degrés 7-8 du secondaire vers le primaire.

Ainsi, fin 2017, les 91 établissements scolaires présentent les configurations suivantes :

- 17 établissements primaires (1-8);
- 12 établissements primaires (1-6);
- 39 établissements primaires et secondaires (1-11) ;
- 23 établissements secondaires, dont 11 qui comptent également les degrés 7 et 8.

Outils de gestion des établissements

Le développement des outils de gestion des établissements s'est poursuivi durant l'année 2017.

L'amélioration des outils destinés à la gestion des ressources humaines a également grandement évolué avec l'introduction, en août 2017, de MIREO, (Module d'Inscription des Remplaçants de l'Enseignement Obligatoire).

Cette année a également été marquée par le développement des deux dernières fonctionnalités décrites dans l'EMPD GIS-EO :

- La géolocalisation des adresses des élèves et des bâtiments scolaires (CartoEo)
- La gestion des présences, absences et retards des élèves de l'EO (Pareo).

La première de ces deux fonctionnalités sera mise à la disposition des utilisateurs dès 2018. Quant à la seconde, une phase de tests avec quelques établissements pilotes aura lieu dès la rentrée 2018 avec, comme objectif, une généralisation de l'outil dans l'ensemble des établissements pour la rentrée 2019.

Support informatique

L'année 2017 a été marquée par de nombreux changements au sein de l'entité qui sont intervenus en diverses étapes :

- L'internalisation de 13,56 ETP qui a notamment permis de désigner un répondant sécurité à 40%, d'un PMO (gestion de projets) à 40% et d'un urbaniste système à 40%
- Nous avons procédé à la fusion de l'UIT et du CTIP et à la création de la nouvelle entité sous le sigle CIPEO (Centre de l'Informatique Pédagogique de l'Enseignement Obligatoire)
- La DGEO a désigné le nouveau responsable du CIPEO suite au départ du titulaire
- Le responsable, avec ses chefs de pôle a procédé à la réorganisation de la structure et à la définition d'un nouvel organigramme (en cours) pour l'ensemble des 27 collaboratrices et collaborateurs correspondant à 26,26 ETP.
- Clarification des comptes liés aux budgets alloués, analyses, optimisation des coûts, revue des contrats
- Gestion des vols, proposition d'amélioration du workflow
- Mise en place d'une collaboration avec le SESAF et la DGEP
- Poursuite du programme de reprise de 11 établissements dans le cadre du projet Tutti, ce qui a fait augmenter le portefeuille des machines sous gestion directe du CIPEO de 1'500 unités.

A ce jour 72 établissements bénéficient du support CIPEO.

- L'inventaire répertorie près de 17'000 ordinateurs dont 14'385 machines sous gestion CIPEO

Le support a traité 5'536 cas (5204 cas traités en 2016).

- Un site web a été mis en service afin de mettre à disposition une session d'assistance ainsi qu'une base de connaissance interne.
- Nous avons entrepris des démarches avec l'entreprise Swisscom concernant la problématique générale du filtrage de contenu ainsi que l'adaptation des bandes passantes à venir (dans la perspective du renouvellement des contrats 2018).
- Nous avons préparé les collaborateurs à l'intégration de tablettes Apple sous IOS et avons commencé à gérer un parc de plus de 450 iPads.

Direction des ressources humaines (DRH)

La DRH a assuré l'exécution des tâches régulières en faveur du personnel des établissements scolaires du canton et du personnel administratif de la DGEO.

Toujours en cours, un travail de longue haleine en vue de la clarification et de la consolidation des diverses procédures par secteur ainsi que la mise en place d'outils de gestion permettant une meilleure vision globale en vue de l'anticipation des besoins.

La DRH a mis en place une nouvelle application informatique intitulée MIREO (module d'inscription des remplacements dans l'enseignement obligatoire). Ce nouveau système permet l'inscription par Internet des candidats aux remplacements dans l'enseignement obligatoire tout en les rendant visibles dans l'application LAGAPEO. Plusieurs sessions de formation ont été mises sur pied à destination des secrétariats des établissements scolaires et a permis la bonne marche de ladite mise en œuvre. En fin d'année 2017, nous comptons plus de 5'000 personnes inscrites sur le site MIREO.

En outre, la DRH a également participé aux travaux d'implémentation du nouveau système d'information RH (SIRH) et de la gestion électronique des documents (GED). Les adaptations des procédures sont en cours.

L'ère du numérique

Afin de répondre au développement constant des outils informatiques et des réseaux, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) a organisé, sous l'impulsion de sa cheffe, une première Journée cantonale sur l'éducation numérique. Cette journée s'est tenue le 2 décembre à la Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD), en présence de Madame Cesla Amarelle, cheffe du DFJC. Destinée principalement aux enseignant-e-s de l'enseignement obligatoire, postobligatoire et spécialisé, elle a réuni plus de 300 praticien-ne-s, chercheur-e-s et représentant-e-s des autorités afin d'échanger sur les enjeux et les bonnes pratiques en matière d'éducation numérique. À la suite de plusieurs conférences et d'une table ronde, près de soixante enseignant-e-s vaudois ont ainsi pu animer 36 ateliers présentant les projets pédagogiques actuellement menés au sein de leurs établissements de formation en matière d'alphabétisation numérique, de programmation, de robotique mais aussi d'éducation citoyenne ou d'école inclusive. Cette journée constitue une première étape. Elle fait suite à l'appel à projet lancé en août 2017 auprès des établissements en vue de généraliser progressivement, dès la rentrée scolaire 2018, les pratiques pédagogiques pilotes autour du numérique ayant fait leurs preuves sur le terrain.

Mise en place d'un GT numérique

En parallèle de l'appel à projets lancé en début d'année scolaire 2017-2018, la Cheffe du DFJC a mandaté un groupe de travail interservices traitant de l'éducation numérique et de la place de la science informatique au sein du département. Un sous-groupe interne à la DGEO se penche sur l'aspect organisationnel de la thématique.

Le dispositif de réflexion a comme objectif de favoriser l'innovation, en créant un nouveau référentiel pour les élèves de l'école obligatoire, en soutenant le travail déjà accompli dans les établissements et en actualisant le système de formation des enseignant-e-s.

Le groupe stratégique présidé par la Cheffe du DFJC est composé de l'ensemble des services des DFJC ainsi que de quelques acteurs issus du monde économique et de la recherche. Ce groupe est chargé d'analyser et de développer les stratégies numériques décrites dans le programme de législature du Conseil d'État. Une délégation de ce groupe a notamment organisé la première journée cantonale dédiée aux enjeux numériques pour l'école vaudoise.

Le sous-groupe opérationnel, quant à lui, met en œuvre les modalités stratégiques et assure la cohérence des différentes actions pédagogiques et techniques à mener entre les différents services.

Direction générale de l'enseignement obligatoire

Direction générale

Directeur général: M. Alain Bouquet

Adjoint au Directeur général: M. Sébastien Nater

Directeur général adjoint de la pédagogie : M. Serge Martin

Directeur général adjoint de l'organisation et planification: M. Giancarlo Valceschini

Directeur général adjoint des ressources humaines: M. Otto Bruder

Directrice générale adjointe de l'administration et des finances: Mme Christine Bossuat

[Organigramme de la Direction générale](#)

Coordonnées

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

tél : 021 316 32 32

fax : 021 316 31 44

Pages internet: www.vd.ch/scolarité

[Écrire au service](#)

23.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

La direction générale assure la conduite pédagogique, administrative et financière ainsi que la planification de l'enseignement secondaire supérieur (secondaire II). Elle est notamment en charge du développement et de la mise en œuvre reconnue et coordonnée de l'offre de formation postobligatoire, de la surveillance de la formation professionnelle, de l'organisation et de la certification des procédures de qualification. Pour ce faire, la DGEP collabore avec la Confédération, les cantons, les organisations du monde du travail ou de l'enseignement et informe le public. Elle dispose à cet effet de quatre divisions et de six unités transversales.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves et apprenti-e-s;
- Directions d'établissements publics ou privés subventionnés, enseignants et collaborateurs;
- Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI);
- Secrétariat général (SG-DFJC), unité de recherche sur les systèmes pédagogiques (URSP);
- Services transversaux de l'Administration cantonale;
- Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG), Conférence suisse des chefs de service de la formation professionnelle (CSFP), Conférence latine de l'enseignement postobligatoire (CLPO), etc...;
- Associations professionnelles et syndicales, entreprises et formateurs;
- Conseils d'école, directions des établissements et unités internes des établissements;
- Commissions de formation professionnelle, commissaires professionnels, conseillers aux apprentis, Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP), Haute école pédagogique, etc;
- Autres cantons

23.1 Gymnases

Direction générale, gymnases.

Descriptif

- Formation des gymnasien-ne-s en école de maturité, en école de culture générale, en école de commerce ainsi qu'aux maturités professionnelles orientation économie et services type « économie » et orientation santé et social, aux maturités spécialisées, aux certificats d'examen complémentaire pour l'admission aux Hautes écoles universitaires (« Passerelle Dubs ») ;
- coordination intercantonale pour les Gymnases de Chamblandes, Auguste Piccard, de Beaulieu, de Nyon, du Bugnon, d'Yverdon, de La Cité, de Burier, de Renens-CEOL, intercantonal de la Broye.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Directeurs/trices;
- Maîtres;
- Elèves et apprenti-e-s;
- Formateurs/trices en entreprise;
- Entreprises formatrices;
- Associations professionnelles;
- Commissaires professionnelles;
- Commissions de formation professionnelle;
- Conseillers/ères aux apprenti-e-s;
- Organisations syndicales;
- Commissions de qualification;
- Prestataires de cours interentreprises;
- CDIP et départements d'autres cantons;
- Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

23.2 Enseignement professionnel

Direction générale, écoles professionnelles ou des métiers, écoles supérieures

Descriptif

- Développement des filières de l'enseignement professionnel initial, en maturité professionnelle, et supérieur (ES), des projets pédagogiques, de perfectionnement professionnel et de certification professionnelle des adultes;
- Reconnaissance de l'offre de formation aux niveaux fédéral et cantonal ;
- Gestion des mesures de transition;
- Organisation des examens de fin d'apprentissage et de maturité professionnelle;
- Surveillance des apprentissages et gestion des contrats d'apprentissage.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves et apprenti-e-s;
- Directeurs/trices;
- Enseignant-e-s;
- Formateurs/trices en entreprise;
- Entreprises formatrices;
- Associations professionnelles;
- Commissaires professionnelles;
- Commissions de formation professionnelle;
- Conseillers/ères aux apprenti-es;
- Organisations syndicales;
- Commissions de qualification;
- Prestataires de cours interentreprises;
- Autres cantons;
- Divers services de l'ACV.

23.3 Mesures de préparation à la formation professionnelle initiale

23.3 Mesures de préparation à la formation professionnelle initiale

Direction générale, Ecole de la transition, écoles professionnelles ou des métiers

Descriptif

- Préparation à la formation professionnelle initiale permettant aux bénéficiaires d'augmenter leurs chances sur le marché des places d'apprentissage. Elles ont notamment pour objectifs de combler les lacunes scolaires, de concrétiser le choix d'une profession ou de préparer à l'entrée dans une formation professionnelle spécifique;
- Offres de préapprentissage;
- Offres de formation de l'Ecole de la transition;
- Offres de formation pour l'accueil de jeunes migrants.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves, jeunes issus de la migration;
- Entreprises;
- Divers services publics dans les domaines du social, de la formation et de l'immigration;
- Associations subventionnées ;
- Enseignant-e-s – réseaux de prévention.

Programme de Gestion Informatisée Scolaire pour la formation professionnelle (GIS-FP)

La DGEP poursuit le renforcement de la bonne gestion des établissements de formation professionnelle par la mise en œuvre, entre 2017 et 2019, du Programme de Gestion Informatisée Scolaire pour la formation professionnelle (GIS-FP) qui remplacera l'actuel système d'information des établissements appelé e*SA. À cette fin, le Grand Conseil a adopté le 31 mai 2017 un décret de financement de 11'798'500 francs. Les objectifs visés sont notamment de répondre à l'évolution du cadre légal fédéral, d'assurer une meilleure coordination et communication entre les partenaires de la formation et les jeunes ou encore de mettre à disposition des conseiller-ère-s aux apprenti-e-s tous les éléments du dossier d'un jeune nécessaires au traitement d'une situation problématique.

Promotion et soutien à la formation professionnelle

Dispositif de soutien à l'apprentissage

La DGEP poursuit, en partenariat avec les services de l'Etat concernés, la mise en œuvre du dispositif de soutien à l'apprentissage décidé en 2016 par le Conseil d'Etat et bénéficiant d'un financement de neuf millions de francs. Conformément à la mesure 3.3. du Programme de législation 2012-2017, ce dispositif vise à renforcer l'accessibilité à la formation par l'intermédiaire de quatre mesures:

- le développement de la certification professionnelle initiale des adultes, en collaboration avec le SESAF (3,9 millions de francs);
- le soutien aux entreprises formatrices (2,3 millions de francs) via le fonds cantonal de lutte contre le chômage;
- le soutien de l'accès à la Haute Ecole d'ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD), en collaboration avec la DGES (1,7 million de francs);
- le développement de la mobilité internationale des apprenti-e-s (1,1 million de francs).

Loi sur la formation continue (LFCo)

La DGEP a été désignée par le Conseil d'Etat pour mener la mise en œuvre initiale, jusqu'en 2020, de la nouvelle Loi fédérale sur la formation continue (LFCo) entrée en vigueur le 1er janvier 2017. Cette première phase vise à identifier, consolider ou redéfinir les structures cantonales dans le domaine des compétences de base chez les adultes. L'objectif est ainsi de mettre en place un mode d'encouragement pérenne s'articulant autour d'une offre large et ouverte au plus grand nombre. L'acquisition de compétences de base constitue par ailleurs souvent un prérequis avant de se lancer dans une certification professionnelle pour adultes (CPA).

Renforcement de l'accessibilité et de l'offre de formation

Certification professionnelle des adultes (CPA)

Une unité interservices (DGEP-SESAF/OCOSP) Certification Professionnelle des Adultes (CPA) a été instituée dans laquelle chaque service assure les tâches qui le concerne (DGEP : formation, certification ; OCOSP : orientation, conseil, bilan de compétences, suivi des candidat-e-s). Cette unité a pour objectif de faciliter la démarche de certification des candidat-e-s. Pour atteindre ce but, elle propose des séances d'information et un portail d'entrée unique pour le public à partir duquel les candidat-e-s peuvent bénéficier de conseils, de bilans de compétences, d'une orientation vers la bonne voie de certification ou de formation, d'un suivi par un/une référent-e tout au long du parcours et d'offres de formation mises en place spécifiquement pour faciliter leur accès aux adultes.

Garantie à long terme de l'accès sans examen aux hautes écoles avec une maturité gymnasiale

Afin de garantir l'accès sans examen aux Hautes Ecoles pour les titulaires d'une maturité gymnasiale, la DGEP a initié, dès l'année scolaire 2017-2018, la mise en œuvre des recommandations émises en 2016 par la Confédération et la CDIP relatives au renforcement des compétences de bases en mathématiques et en langue première (français). En collaboration étroite avec les directions d'établissement de formation gymnasiale et par le biais des conférences des maîtres, plusieurs propositions seront ainsi élaborées s'inscrivant dans les conditions cadres de la CDIP.

Place de l'informatique au niveau postobligatoire

Sur la base des travaux menés au niveau fédéral, notamment par la CDIP, sur la place de l'informatique dans les gymnases, la DGEP a initié durant l'année scolaire 2017-2018 une large réflexion sur l'acquisition des bases essentielles de l'informatique par les élèves du postobligatoire, ceci tant au niveau de la programmation que des enjeux socioculturels et éthiques que soulèvent l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC). À ce jour, la discipline informatique est enseignée dans les gymnases sous la forme d'une option complémentaire que peuvent choisir les élèves intéressés.

Procédures de reconnaissance

À la suite de l'entrée en vigueur des nouveaux plans d'études cadres fédéral et romand pour la maturité professionnelle, une large procédure de reconnaissance des 50 filières de maturité professionnelle vaudoise est en cours auprès de la commission fédérale de maturité professionnelle. Le Canton de Vaud est le premier canton romand à avoir obtenu l'ensemble des certificats de reconnaissance, treize en tout, pour ses filières de maturité professionnelle post-CFC en un an. En 2017, 9 gymnases vaudois ont obtenu le renouvellement de la reconnaissance de l'Ecole de culture générale (ECG).

Par ailleurs, neuf filières des Ecoles de commerce vaudoises attendent une reconnaissance du SEFRI d'ici 2019. Enfin l'année scolaire 2016-2017 a vu s'achever avec succès la reconnaissance des cinq dernières procédures en cours sur les vingt-neuf filières des Ecoles supérieures vaudoises publiques ou privées subventionnées.

Admission à la maturité professionnelle (MAD)

Dans le cadre du projet de renforcement de l'accès à la maturité professionnelle, des cours préparatoires harmonisés au niveau cantonal ont été mis en œuvre et font également office d'examens d'admissions. Par ailleurs, un accès facilité est désormais possible pour les profils d'employé-e-s de commerce CFC formation initiale élargie.

Suivi du cadre de certification et des examens (SUCCES)

La DGEP poursuit la mise en œuvre du projet de suivi du cadre de certification et des examens, lancé en 2016, visant en collaboration avec l'ensemble des partenaires de la formation (les commissions de formation professionnelle, les écoles, les entreprises, les commissions des cours interentreprises et de qualification) à comprendre les causes des échecs aux examens de fin d'apprentissage. L'objectif est d'améliorer l'enseignement, la formation pratique et la surveillance ainsi que proposer des pistes de solutions, afin que toutes les professions atteignent un taux de réussite de 95%. Une vingtaine de professions prioritaires font ainsi l'objet d'une investigation approfondie. En ce sens, l'année scolaire 2016-2017 voit se poursuivre l'amélioration du taux de réussite aux examens de fin d'apprentissage en s'élevant à 87.06%. En 2014-2015, ce taux était de 82.3%, soit une augmentation de 4.8%.

Egalité des chances par des mesures d'aménagement

Durant l'année scolaire 2016-2017, la DGEP a accordé 342 mesures d'aménagement à des candidat-e-s aux procédures de qualification en situation de handicap physique ou psychique, soit l'équivalent de 5% des candidat-e-s.

Participation au développement des projets fédéraux pour l'intégration des jeunes migrants

La DGEP participe au développement des projets du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) pour l'intégration des jeunes migrants qui sera mis en œuvre dès l'année 2018. Elle est notamment active sur les projets :

- «encouragement précoce de la langue» (EPL) qui vise au travers de cours intensifs à intégrer les migrants dans le système de formation et d'apprentissage;
- «préapprentissage d'intégration» (PAI) qui a pour objectif l'acquisition dans un contexte professionnel des compétences de base requises pour commencer une formation initiale (CFC ou AFP).

Apprentissage des langues et mobilité internationale

Maturité gymnasiale bilingue

Fort du succès rencontré, la DGEP poursuit le développement de l'offre de mobilité et des formations bilingues au niveau gymnasial. Sur le plan de la maturité bilingue français-anglais, quatre nouvelles conventions de partenariat ont été signées au Canada tandis que plusieurs conventions avec des partenaires australiens ont été renforcées.

Lancée en 2015 en collaboration avec le Tessin, la maturité bilingue français-italien est valorisée depuis 2017 par une subvention de l'Office fédéral de la culture et se trouve actuellement en cours de reconnaissance au niveau fédéral.

Maturité professionnelle bilingue

La DGEP poursuit le développement de l'offre bilingue pour les apprenti-e-s à l'Ecole professionnelle commerciale de Nyon (EPCN). Première en Suisse, la maturité professionnelle commerciale bilingue français-anglais en voie post CFC (MP+1) a été reconnue en 2017 par le SEFRI. Dans le même sens et en partenariat avec les entreprises, un nouveau programme d'échanges linguistiques appelé ImmerNyon est mis sur pied cette année qui verra six apprenti-e-s vaudois-e-s effectuer leur 3^e semestre de formation commerciale en immersion dans une entreprise à Zurich alors que deux apprenti-e-s zurichois seront accueillis dans le Canton de Vaud.

Mobilité internationale des apprenti-e-s

Fort du succès du programme cantonal pour la mobilité des apprentis-e-s, le Conseil d'Etat a attribué, en janvier 2017, un montant de 1.1 million de francs pour financer l'équivalent de 130 nouveaux stages sur quatre ans et ouvrir cette offre de mobilité à un plus grand nombre de destinations. Dans la foulée, le Canton de Vaud a vu son programme valorisé par une subvention de l'agence nationale suisse pour la promotion des échanges et de la mobilité MOVETIA, d'un montant total de 546'236 francs.

JOJ 2020

La DGEP participe avec les autres services du DFJC à l'aspect « engagement de la jeunesse » au travers d'une dizaine de projets en lien avec les écoles professionnelles et les gymnases, notamment en ce qui concerne le développement de l'identité visuelle et de la mascotte des jeux olympiques de la jeunesse qui seront développées par des élèves de l'ERACOM.

Partenaires de la formation professionnelle

Partenaires vaudois

Durant l'année 2017 et pour réaliser ses objectifs en matière de formation, de certification ou de surveillance notamment, la DGEP a poursuivi et renforcé sa collaboration avec l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle au premier rang desquels se trouvent les organisations du monde du travail. L'étendue et l'intensité de ces partenariats peuvent être résumées par les volumes globaux suivants:

- 22'700 apprenti-e-s en formation
- 6200 entreprises formatrices, ainsi que les formateurs qui y sont rattachés
- 180 métiers à disposition
- 14 écoles professionnelles
- 11 gymnases
- 70 associations professionnelles
- 80 prestataires FONPRO (organiseurs de cours interentreprises)
- 35 commissions de formation professionnelle
- 60 commissaires professionnels
- 10 conseillers/ères aux apprenti-e-s
- 100 commissions de qualification
- 4500 expert-e-s aux examens.

Par ailleurs, la DGEP a renouvelé les conventions de subvention la liant aux associations professionnelles et permettant à ces dernières d'engager les commissaires professionnelles en renforçant l'encadrement des apprentis en difficulté. Un même travail de conventionnement a été réalisé avec les prestataires de cours interentreprises.

Enfin, le Canton de Vaud marque sa présence sur le plan romand et fédéral par sa représentation dans une trentaine de commissions liées au développement des métiers ou des contextes de formation.

Partenaires suisses

Durant l'année 2017, la DGEP a poursuivi sa collaboration avec les autres cantons et la Confédération. Elle a notamment répondu à 25 procédures de consultation ou d'audition et envoyé des délégués dans de nombreuses commissions et groupes de travail de la CDIP, CSFP et de la CLPO dans lesquels elle a défendu les intérêts du Canton de Vaud.

Elle a également géré les échanges d'élèves entre cantons et participé à la définition des lieux de formation pour les cantons latins. Durant l'année scolaire 2016-2017, 2558 élèves d'autres cantons ont suivi une formation dans les écoles vaudoises et 1161 élèves vaudois se sont formés hors du canton.

Ouverture du Gymnase Provence, onzième gymnase vaudois

Anciennement rattaché au Gymnase de Renens – CEOL inauguré en février 2017, le site de Provence est devenu en date du 1er juillet 2017, le Gymnase Provence. Cette nouvelle vise à garantir une taille de gymnase permettant une bonne gestion pédagogique, ceci tant au Gymnase de Renens qu'au Gymnase Provence.

Par ailleurs et afin de répondre au dynamisme démographique que connaît le Canton de Vaud ainsi que pour assurer la qualité de l'enseignement gymnasial, cinq projets de construction ou d'extension de Gymnases sont à l'étude d'ici à 2026 à la Tour-de-Peilz, à Echallens, dans le Chablais et à Lausanne. Depuis 2011, les gymnases vaudois ont vu leur effectif augmenter de près de 20%.

Création d'une équipe Junior à la DGEP

Depuis la rentrée scolaire 2017, la DGEP accueille quatre apprenti-e-s supplémentaires au sein d'une Équipe Junior de six apprenti-e-s et un stagiaire 3+1. Inspiré d'un modèle existant à la Poste, cette structure fonctionne comme une petite entreprise sous la supervision d'un formateur-coach. Cette initiative répond à la volonté du Conseil d'État d'engager plus d'apprenti-e-s au sein de l'Administration cantonale, de développer de nouvelles structures d'encadrement et de permettre à des personnes en besoin d'insertion d'être formées.

Quatre saisons de l'apprentissage

Grâce à l'engagement commun du DFJC et des organisations du monde du travail, plusieurs actions de promotion ont été reconduites tout au long de l'année 2017 visant à stimuler l'orientation et la création de places d'apprentissage. En novembre 2017, le Salon de la formation et des métiers de Lausanne (8e éd.) a constitué pour plus de 30'000 visiteur-euse-s un lieu de rencontre privilégié et un carrefour incontournable sur le chemin qui mène de l'école à la vie professionnelle. Quant à la Nuit de l'apprentissage, pour sa troisième édition en février dernier, elle a offert l'opportunité à plus de 1'300 jeunes de se présenter auprès de 130 d'entreprises au cours de brefs entretiens individuels, à Lausanne, Morges, Vevey et Yverdon.

Comme chaque année, la Journée intercantonale de l'apprentissage a également été l'occasion de mettre à l'honneur les apprenti-e-s au mois de mai. Enfin, l'action « contrat d'apprentissage last minute », qui s'est tenue du 1er juillet au 15 août 2017, a permis d'accompagner les entreprises dans les démarches administratives pour la signature de nouveaux contrats d'apprentissage à la veille de la rentrée scolaire.

Portail migration / accueil

À la suite de sa création en été 2016, l'unité migration-accueil de la DGEP a assuré, en une année, le suivi personnalisé de près de 500 jeunes migrant-e-s. En participant à assurer une prise en charge coordonnée et continue entre l'ensemble des entités cantonales concernées, cette unité poursuit le renforcement de l'offre de formation en faveur des jeunes migrant-e-s. Dans le cadre de la Transition 1 ce portail a été transféré au SESAF à la mi-2017.

Collaboration avec l'UNIL et l'EPFL

Depuis 2016 avec l'EPFL et à compter de la rentrée d'automne 2017 avec l'UNIL, les enseignant-e-s des gymnases vaudois ont la possibilité d'effectuer un stage scientifique. L'objectif de cette initiative est de consolider les liens entre les enseignant-e-s du secondaire II, de l'UNIL et de l'EPFL ainsi que de collaborer plus étroitement sur les questions liées à la transition gymnase – Hautes écoles.

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

Rue St-Martin 24
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 63 04
Fax: 021 316 63 17

E-mail: [info.dgep\(at\)vd.ch](mailto:info.dgep(at)vd.ch)
Site Internet: www.vd.ch/dgep/

Direction générale

Claude Vetterli, directeur général a.i.

François Chapuis, directeur général adjoint

Descriptif

- Direction du service : direction générale, direction générale adjointe et affaires intercantionales, direction opérationnelle en charge des hautes écoles et direction finances et ressources humaines
- Support organisationnel et logistique
- Support administratif
- Support financier et comptable
- Support RH
- Support juridique
- Support aux relations internationales

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général DFJC
- Services transversaux de l'Etat
- Hautes écoles vaudoises de type HES, HES-SO, Université et autres institutions, HEP
- Conférence des Directeurs de l'Instruction Publique
- Conférence suisse des hautes écoles (CSHE)
- Confédération

25.1 Affaires universitaires

Direction générale, Direction opérationnelle en charge des hautes écoles

Descriptif

- Définition de la politique universitaire
- Exercice de la surveillance de l'UNIL
- Recherche, réquisition et encaissement des subventions fédérales universitaires
- Négociation du plan stratégique et de la subvention annuelle
- Présidence du Comité de Pilotage permanent des constructions universitaires
- Participation au Bureau des constructions des hautes écoles (BCHE)
- Représentation du Canton auprès du conseil de fondation de l'IDHEAP et surveillance
- Support à la cheffe du Département, Vice-présidente de la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE) et membre du comité permanent pour la médecine universitaire de la CSHE

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etat de Vaud
- Université, communauté universitaire
- Conférence suisse des hautes écoles (CSHE)
- Confédération
- Etudiants

25.2 Haute école vaudoise de type HES

25.2 Haute école vaudoise de type HES

Direction générale, Direction opérationnelle en charge des hautes écoles

Descriptif

- Direction stratégique et coordination des hautes écoles vaudoises de type HES
- Surveillance des écoles sous conventions (HEIG-VD, ECAL, HESAV, EESP, HEdS La Source, HEMU)
- Représentation du Canton auprès de la HES-SO
- Support à la cheffe du Département, membre du Comité gouvernemental de la HES-SO et Vice-présidente de la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE)
- Participation au Bureau des constructions des hautes écoles (BCHE)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Directeurs des écoles (HEIG-VD, ECAL, HESAV, EESP, HEdS La Source, HEMU)
- HES-SO
- Personnels et étudiants des écoles
- Partenaires économiques, professionnels et institutionnels des écoles
- Conférence suisse des Hautes écoles (CSHE)

25.3 Haute école pédagogique

Direction générale, Direction opérationnelle en charge des hautes écoles

Descriptif

- Direction stratégique de la politique de formation des enseignants
- Exercice de la surveillance de la HEP
- Négociation du plan stratégique et de la subvention annuelle
- Support à la Cheffe du Département, Vice-présidente de la Conférence des Directeurs de l'Instruction Publique (CDIP)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- HEP Vaud
- Etudiants
- Formateurs
- Ecole vaudoise
- Conférence suisse des Hautes écoles (CSHE)

25.4 Autres Institutions

25.4 Autres Institutions

Direction Générale

Descriptif

- Membre de la Conférence latine de la formation des enseignants et des cadres (CLFE)
- Participation à la gestion de Cineforum
- Participation à la gestion de la Fondation « Les ateliers de la Ville de Renens »
- Participation à la gestion de l'association Innovaud
- Participation à la gestion du Comité directeur de l'Association ThinkSport
Représentation du Canton auprès du conseil exécutif de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe (FJME)
- Participation à la gestion de la Fondation de l'Ecole hôtelière de Lausanne
- Participation à la gestion de la Haute école de théâtre de Suisse romande (HETSR)
- Participation à la gestion de la Fondation Irène, Nada, Andrée Chuard Schmid
- Participation à la gestion de la Fondation Maison pour Etudiants de Lausanne (FMEL)
- Participation à la gestion de la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM)
- Secrétariat de la Fondation Me J.-J. van Walsem pro Universitate

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Hautes écoles
- Autres institutions en lien avec la formation tertiaire et la recherche
- FJME
- Etudiants

L'activité de veille stratégique du secteur de la formation tertiaire conduite par la DGES dans divers domaines (enseignement, recherche, institutions, gouvernance, finances, contribution à la société, contexte national et international) a permis d'alimenter plusieurs documents stratégiques (programme de législature 2017-2021 du Conseil d'Etat, plans stratégiques pluriannuels 2017-2022 de l'UNIL et de la HEP Vaud).

Le processus d'élaboration du **Plan Stratégique 2017-2022 de l'UNIL** a été lancé en concertation avec la Direction de l'UNIL ; il présente les axes stratégiques de la politique cantonale en faveur de l'Université, en cohérence avec le programme de législature, et sera soumis au Grand Conseil. Il repose sur le Plan d'intentions de l'UNIL (élaboré par la Direction et validé par le Conseil), le travail de veille stratégique interne de la DGES ainsi que les résultats du suivi pluriannuel du plan stratégique 2012-2017.

Un rapport d'évaluation de l'atteinte des objectifs 2012-2017 sera également remis au Grand Conseil en annexe au **Plan Stratégique 2017-2022 de la HEP Vaud**. Le Plan stratégique est en cours d'élaboration : les objectifs stratégiques sont négociés avec le Comité de direction de la HEP selon le Plan d'intentions 2017-2022 de la HEP Vaud. Ils seront soumis au Conseil d'Etat et au Grand Conseil au printemps 2018.

La **Convention d'objectifs quadriennale 2017-2020 HES-SO (COQ 17-20)** a été signée par le Comité gouvernemental et le Rectorat de la HES-SO en date du 9 mars et est entrée en vigueur avec effet rétroactif au 1er janvier 2017. La COQ constitue le premier exercice de contractualisation entre les cantons partenaires et la HES-SO, précisant les missions de la HES-SO et les objectifs à atteindre pour la période considérée.

Directions des hautes écoles

Selon la LUL (loi du 6 juillet 2004 sur l'Université de Lausanne), la LHEV (loi sur les hautes écoles vaudoises de type HES du 11 juin 2013) et la LHEP (loi sur la Haute école pédagogique du 12 décembre 2007), le recteur ou directeur et les autres membres du rectorat ou de la direction d'une haute école sont engagés pour un mandat de cinq ans, renouvelable. Aucun mandat de direction n'est arrivé à échéance en 2017. En revanche, Mme Mireille Clerc a fait valoir son droit à la retraite, après quelques quarante années passées au service de l'Etat et à la tête de la Haute école de santé Vaud (HESAV) depuis sa création. Pour lui succéder, Mme Inka Moritz a été désignée directrice de HESAV, pour une entrée en fonction le 1er décembre 2017.

Prix Nobel

M. Jacques Dubochet, biophysicien, professeur honoraire à l'UNIL, a reçu, avec deux collègues scientifiques, le Prix Nobel de chimie 2017. C'est un grand honneur pour l'Université de Lausanne, ainsi que pour le canton de Vaud dans son ensemble.

Concernant les **infrastructures**, deux concours d'architecture importants ont désigné leur lauréat en 2016 et leurs études d'avant-projet ont débuté en 2017. Le 9 décembre était dévoilé le nouveau bâtiment des **Sciences de la vie** sur le campus de Dorigny, conçu par les bureaux bruxellois, Baukunst, et parisien, Bruther, sous le nom « 23071933 ». La mise en service du bâtiment est prévue pour le mois d'août 2024. Quant au **Campus Santé**, sa forme fut découverte le 1er septembre 2016 avec le projet « Banquet » du bureau zurichois Jan Kinsbergen : la mise en service du bâtiment de HESAV est prévue pour la rentrée 2022 et celle du C4 (Centre coordonné de compétences cliniques) pour la rentrée 2021. En complément à la structure mise en place pour le suivi architectural du projet, le Conseil d'Etat a souhaité que les directions des institutions partenaires (UNIL-FBM, CHUV, HESAV, La Source) élaborent ensemble un mode de gouvernance du futur C4.

Par ailleurs, sur le Campus de Dorigny, le bâtiment « **l'Annexe de la Mouline** » a été inauguré au mois de juin 2017. Il répond aux besoins du groupe « parcs et jardins » du service Bâtiments et travaux (Unibat) et à ceux du service Sécurité, environnement, prévention (UniSEP) de l'UNIL. En Ville de Lausanne, les **deux auditoriums de 250 places** construits de manière superposée, en sous-sol de la cour intérieure de César-Roux 19 à Lausanne, à destination des étudiants en médecine, ont été mis en service en février 2017.

Le **logement étudiant** n'est pas en reste, avec deux projets de construction : près de 500 lits sont prévus dans le cadre du Campus Santé, notamment pour les étudiants de HESAV (selon la planification actuelle, les chambres seront disponibles en 2022) ; quant au bâtiment « Vortex », après avoir accueilli les athlètes des JOJ 2020, il offrira 252 chambres individuelles, 289 chambres en colocation et 288 studios pour étudiants.

En 2007, le premier programme des universités d'été placé sous la responsabilité de l'unité des **Relations internationales** au sein de la DGES comptait 30 étudiants. Cette année ce sont plus de 600 étudiants qui ont bénéficié de 40 programmes. Au printemps 2017, une délégation menée par la Cheffe de département s'est rendue à San Francisco et au cœur de la Silicon Valley. L'objectif était de prendre connaissance des recherches et développements en cours dans une région à la pointe de l'innovation, dont les travaux sont souvent considérés comme précurseurs, notamment dans le domaine de l'intelligence artificielle et des nouveaux modes d'enseignement.

Trois objets majeurs sont à relever concernant **l'évolution du cadre légal**. Au niveau fédéral, un projet de **révision totale de l'AIU** (accord intercantonal universitaire) a été mis en consultation par la CDIP du 1er août 2017 au 31 janvier 2018. Le but de la révision est de moderniser l'accord de 1997 actuellement en vigueur. Au niveau cantonal, la DGES a préparé pour mise en consultation un **avant-projet de loi sur la protection des titres**. Ces derniers, selon la LEHE, sont protégés « en vertu des dispositions applicables », ce qui signifie que la collectivité responsable de la haute école l'est aussi pour les titres délivrés par elle et, dès lors, que la protection des titres incombe au droit cantonal et intercantonal. Enfin, des modifications de la **LHEP** (loi sur la Haute école pédagogique du 12 décembre 2007) ont été approuvées par le Conseil d'Etat le 31 mai 2017 et transmises au Grand Conseil.

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)
Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)
Sources d'informations complémentaires

Coordonnées

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Avenue de l'Elysée 4
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 94 95
Fax: 021 316 94 99

E-mail: [info.dges\(at\)vd.ch](mailto:info.dges(at)vd.ch)

Site Internet: www.vd.ch/dges/

27.0 Administration

Gestion et administration du service ainsi que des institutions qui y sont rattachés (huit musées cantonaux et Bibliothèque cantonale et universitaire).

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif, financier et comptable, ressources humaines, juridique, informatique et logistique
- Gestion transversale avec le SG, le SAGEFI, le SPEV, la DSI, le SJL et le SIPAL
- Préparation et suivi des décisions du Conseil d'Etat et du Grand Conseil

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général du DFJC
- Services transversaux
- Conseil d'Etat du canton de Vaud
- Grand Conseil

27.1 Politique de subventionnement culturel

27.1 Politique de subventionnement culturel

Conduite et promotion de la politique culturelle du canton par le biais du subventionnement à la création artistique et à la diffusion, à la sauvegarde du patrimoine culturel mobilier et immatériel, ainsi qu'à la sensibilisation à la culture et à la médiation culturelle.

Descriptif

- Mise en œuvre des politiques
- Communication / coopération avec les milieux concernés
- Communication auprès du grand public
- Octroi de subventions et organisation des Commissions d'experts
- Etablissement de conventions de subventionnement de durée déterminée avec les artistes ou les organismes culturels
- Achat d'œuvres à des artistes vaudois (Fonds cantonal des beaux-arts)
- Suivi des projets et manifestations organisés par les bénéficiaires de subventions et participation aux organes de décisions des institutions subventionnées

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Institutions culturelles (théâtres, orchestres, écoles de musique, etc.)
- Artistes, techniciens du spectacle, musiciens d'orchestres, choristes, etc.
- Détenteurs de patrimoine culturel mobilier ou immatériel
- Élèves et enseignants des écoles de musique
- Responsables culturels communaux, cantonaux et fédéraux
- Fondations mécéniques
- Public en général
- Médias

27.2 Exploitation culturelle des bâtiments

27.2 Exploitation culturelle des bâtiments

Gestion de l'exploitation culturelle de bâtiments tels que le Palais de Rumine (cinq musées et une bibliothèque cantonale), l'Espace Arlaud (espace d'expositions temporaires), le Site et Musée romains d'Avenches, les Musée et Jardins botaniques cantonaux, le Musée de l'Elysée, le Dépôt et abri des biens culturels de Lucens (siège des collections patrimoniales du Canton, tous genres confondus) et la Cathédrale de Lausanne.

Participation à la gestion culturelle de la Collection cantonale de tapisseries (Fondation Toms Pauli), du Château de Chillon et de la Collection d'estampes du canton et du Fonds Decker (Musée Jenisch).

Descriptif

- Mise à disposition des lieux
- Service d'accueil au public et gardiennage
- Planification des manifestations et expositions
- Coordination entre les différents utilisateurs
- Suivi de la gestion de la collection Toms-Pauli et des collections cantonales d'estampes
- Suivi des décisions et du déroulement des travaux à la Cathédrale
- Promotion Rumine-Arlaud
- Gestion et coordination sécurité et technique Rumine-Arlaud
- Maintenance exposition atrium / tenue planning aula de Rumine

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Musées cantonaux
- Bibliothèque cantonale et universitaire
- Archives cantonales
- Personnel du Palais de Rumine
- Population vaudoise
- Public en général (scolaires, étrangers, etc.)
- Professionnels et spécialistes

27.3 Gestion des institutions patrimoniales cantonales

Cette fiche est en étroite relation avec la fiche de l'exploitation culturelle des bâtiments 27.2.

Les institutions patrimoniales regroupent les huit musées cantonaux : beaux-arts, photographie (Elysée), zoologie, géologie, jardins botaniques, archéologie et histoire, monétaire, site et musée romains d'Avenches, ainsi que la Bibliothèque cantonale et universitaire Lausanne (BCUL).

Les musées cantonaux veillent à préserver, conserver et mettre en valeur le patrimoine culturel mobilier. Ils contribuent également à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

La BCUL acquière et recueille, conserve et met à disposition du public des documents tels que manuscrits, imprimés, supports sonores, supports audiovisuels, électroniques et numériques.

Descriptif

Musées cantonaux

- Acquisition, acceptation en dépôt, conservation, préparation, restauration et documentation des collections des musées cantonaux
- Réalisation des expertises et des analyses pour des collections et publication des résultats de ces études
- Gestion d'une bibliothèque spécialisée
- Valorisation des collections par des expositions permanentes et temporaires, des animations culturelles, des manifestations ou des publications
- Promotion des collections auprès de la population et des institutions dépendant du service, tant sur le plan national qu'international
- Octroi de conseils à des fins de sauvegarde aux propriétaires de biens culturels mobiliers dans le cadre de l'inventaire

Bibliothèque cantonale et universitaire Lausanne

- Acquisitions, recensement et inventaire des documents : alimentation du catalogue informatisé de la BCUL
- Constitution et gestion des collections de documents nécessaires à l'enseignement et à la recherche assurés à l'Université de Lausanne
- Garantie de la reliure des périodiques, de l'équipement des publications (antivol, étiquettes de classement et code barre), de la restauration des collections anciennes et précieuses
- Garantie du service de prêt (local et à distance) de tout support d'information documentaire
- Gestion de la documentation régionale, de la médiathèque, de la phonothèque, de la section des archives musicales, et des collections spéciales
- Garantie du dépôt légal, production des bibliographies
- Assistance à la recherche documentaire, montage d'expositions, mise en valeur des collections

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Musées cantonaux

- Etat de Vaud, les services de l'administration vaudoise
- Conservateurs des musées
- Propriétaires de biens culturels mobiliers inscrits à l'inventaire cantonal
- Ecoles et universités
- Communautés scientifiques en Suisse et à l'étranger
- Médias
- Collectionneurs
- Le public lausannois et vaudois

- Plus largement, les touristes suisses et étrangers

Bibliothèque cantonale et universitaire Lausanne

- Grand public vaudois
- Canton de Vaud (mission patrimoniale)
- Communauté universitaire
- Partenaires extérieurs au canton (usagers d'autres bibliothèques)

27.4 Patrimoine mobilier et immatériel

27.4 Patrimoine mobilier et immatériel

Recensement du patrimoine culturel immatériel et mise à l'inventaire du patrimoine mobilier d'importance cantonale en main privée ; suivi de ces patrimoines par le biais de subventions et de conseils, de mesures conservatoires et d'un éventuel droit de préemption.

Descriptif

- Mise en œuvre des politiques
- Communication / collaboration avec les milieux concernés
- Recensement et inscription à l'inventaire des éléments du patrimoine mobilier et immatériel
- Commande d'expertises et d'analyses visant à déterminer la valeur, l'état de conservation et les mesures de restauration de biens culturels mobiliers
- Mise en œuvre de mesures conservatoires et du droit de préemption en vue de la sauvegarde du patrimoine culturel mobilier
- Octroi de subventions et de conseils

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Propriétaires et possesseurs d'un bien culturel mobilier
- Détenteurs d'éléments du patrimoine culturel immatériel
- Confédération, cantons, communes et associations de communes
- Institutions patrimoniales ou œuvrant pour la sauvegarde du patrimoine culturel mobilier et immatériel
- Experts du patrimoine

27.5 Sensibilisation à la culture et médiation culturelle

27.5 Sensibilisation à la culture et médiation culturelle

Encouragement d'activités dans le domaine de l'éveil et de la sensibilisation à la culture, ainsi que d'actions de médiation culturelle proposées par les institutions culturelles ou des artistes.

Descriptif

- Mise en œuvre des politiques
- Octroi de subventions et de conseils
- Encouragement d'activités dans le domaine de l'éveil et de la sensibilisation à la culture
- Élaboration de dossiers pédagogiques visant à favoriser l'accès à la culture
- Information sur les actions de médiation culturelle menées pour les scolaires sur l'ensemble du canton (newsletter)
- Coordination du réseau des médiateurs culturels cantonaux

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Enseignants et élèves (tous niveaux scolaires)
- Parents et enfants
- Public en général
- Médiateurs et médiatrices culturels des musées cantonaux

Assises de la culture 2017

L'année 2017 s'est ouverte sur les troisièmes [Assises de la culture du Canton de Vaud](#), qui ont réuni, le 23 janvier dernier, quelque 450 acteurs culturels et politiques au Théâtre de Vidy.

Cette rencontre a permis de retracer le développement des programmes de soutien et des coopérations intercommunales, intercantionales, supra-régionales, voire internationales. L'importance de telles mutualisations pour permettre aux acteurs culturels de déployer leurs activités et leur capacité d'innovation a ainsi été soulignée.

Ces Assises ont mis en évidence l'existence d'un espace culturel romand à l'identité marquée par la volonté d'œuvrer ensemble et de faire circuler les créations artistiques.

Assises de l'édition 2017

Afin d'élaborer des actions pertinentes et de mieux cerner les enjeux autour de l'édition vaudoise, les services en charge de la politique du livre au sein du canton de Vaud et de la ville de Lausanne ont souhaité faire un état des lieux des questions qui se posent aux acteurs de la scène éditoriale vaudoise, tout en suscitant un moment d'échanges constructifs et de débats.

Les [Assises de l'édition 2017](#) se sont tenues le 1er septembre 2017 à Morges, en présence de la Conseillère d'État Cesla Amarelle et du Syndic de Lausanne Grégoire Junod, ainsi que d'une centaine d'acteurs du livre vaudois, romands et suisses.

Une étude inédite sur l'état de l'édition vaudoise 2017, menée par la chercheuse Marion Rosselet, a montré l'état de l'édition vaudoise en 2015-2016 et témoigné à la fois de la grande vitalité et diversité des maisons d'édition à l'échelle cantonale, mais aussi de leur fragilité économique et structurelle.

Collaboration entre l'UNIL et les musées cantonaux

L'Etat de Vaud et l'Université de Lausanne (UNIL) ont constaté que les Musées cantonaux entretiennent de longue date, avec les Facultés de l'UNIL, de nombreuses relations touchant les domaines de l'enseignement, de la recherche et de la médiation scientifique. Ils ont décidé de formaliser ces collaborations par une convention, dans le but de les consolider et de les pérenniser.

L'UNIL et les Musées souhaitent en effet encourager la réalisation de projets scientifiques communs contribuant à la valorisation du patrimoine culturel régional. L'UNIL souhaite également que les Musées participent à la formation de ses étudiantes et étudiants, sous forme de contribution aux programmes d'enseignement, de supervision de travaux académiques ou de mise à disposition de places de stage durant leurs études.

Le Musée cantonal de zoologie et la BCU Lausanne documentent la biodiversité

En partenariat avec le Musée cantonal de zoologie, la Bibliothèque cantonale et universitaire Lausanne s'est affiliée à la [Biodiversity Heritage Library](#) (BHL).

Consortium de bibliothèques d'histoire naturelle et de botanique, la BHL a pour but de numériser la littérature sur la biodiversité tombée dans le domaine public, donc libre de droit, et de la mettre à disposition en accès libre. Dès lors, des collections d'ouvrages anciens à la valeur exceptionnelle contribuent au domaine de la biologie systématique et aux travaux de scientifiques du monde entier.

85 titres issus des collections du Musée cantonal de zoologie ont ainsi été numérisés par la BCU Lausanne et sont désormais accessibles depuis le catalogue Renouvaud et sur le site de la BHL.

École-Musée devient Culture-École

Après avoir œuvré à la valorisation de la rencontre entre le milieu muséal et les écoles, puis avoir ouvert ses activités au champ culturel, Ecole-Musée réoriente ses missions sous l'appellation générale Culture-Ecole, afin de répondre aux attentes et aux besoins de l'enseignement actuel.

La collection de [dossiers pédagogiques](#) et de [mini dossiers pédagogiques](#) pour préparer des sorties culturelles, ainsi que les offres de [formations continues](#) à la Haute école pédagogique Vaud pour s'approprier différentes approches de la culture, restent disponibles.

"Patrimoines. Collections cantonales vaudoises"

Dans le but de faire le point sur l'organisation de la prise en charge des trouvailles archéologiques dans le canton, depuis leur découverte jusqu'à leur exposition dans la vitrine d'un musée, le Service des affaires culturelles a consacré à ce thème le deuxième numéro de sa revue "[Patrimoines. Collections cantonales vaudoises](#)".

Celui-ci met en lumière l'étonnante densité, les particularités, ainsi que la qualité du réseau qui assure la protection, l'étude et la valorisation des objets trouvés en fouilles, dans les musées cantonaux ou reconnus par le canton.

Les 20 kilomètres de Lausanne inscrits au patrimoine des traditions vivantes

Pour l'UNESCO, le [patrimoine culturel immatériel](#) comprend "les traditions ou expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants". Depuis 2010, le Service des affaires culturelles du canton de Vaud est en charge de la réflexion autour de ce patrimoine, régit désormais par la loi sur le patrimoine mobilier et immatériel entrée en vigueur en 2015.

En 2017, une nouvelle tradition fait son entrée dans l'inventaire des traditions vivantes vaudoises : les [20 kilomètres de Lausanne](#), créés en 1982 par la Ville de Lausanne sous l'impulsion du président du CIO. Plus qu'une simple course à pied, il s'agit d'une véritable manifestation populaire dont 80% des participants viennent du canton.

Une nouvelle bourse pour les musiques actuelles

Le Service des affaires culturelles a créé une nouvelle [bourse dans le domaine des musiques actuelles](#), en collaboration avec la Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles (FCMA), pour compléter les aides occasionnelles directes déjà octroyées pour la production et la diffusion musicale.

Mise au concours tous les deux ans, la première fois en 2017, elle est dotée d'un montant de 20'000 francs par année, prélevé sur le fonds cantonal des activités culturelles. Cette bourse est destinée à soutenir de jeunes artistes professionnels disposant d'une structure d'encadrement.

Six conventions signées avec des institutions majeures du canton

Afin de poursuivre la mise en œuvre de la [loi sur la vie culturelle et la création artistique](#), et notamment le soutien aux activités culturelles d'importance régionale et suprarégionale ainsi que le développement de partenariats entre le canton, les régions et les communes, le Service des affaires culturelles a renouvelé et révisé trois conventions : avec l'[Ensemble Vocal de Lausanne](#), l'[Orchestre de Chambre de Lausanne](#) et le [Théâtre du Jorat](#).

Trois nouvelles conventions quadriennales de subventionnement ont également été signées entre l'Etat de Vaud, les communes et les institutions culturelles concernées : la première en faveur du [Casino Théâtre de Rolle](#), la deuxième avec la [Fondation Vevey ville d'images](#) incluant le Festival Images et le Prix international de photographie, et la troisième pour le [Théâtre Kléber Méleau](#) à Renens.

Projet PLATEFORME10: deuxième phase

Avancement du projet

La construction du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts (mcb-a) est en cours et l'inauguration de ce dernier prévue à l'automne 2019.

Le Grand Conseil a adopté le crédit d'ouvrage pour la construction du projet architectural "Un musée, deux musées" appelé à abriter le Musée de l'Elysée (Musée cantonal de photographie) et le Musée de design et d'arts appliqués contemporains (mudac). La mise en fonction de cet édifice est planifiée pour 2021.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a adopté deux projets de lois pour la création de fondations de droit public pour le Musée de l'Elysée et pour le mudac, et la loi relative à la création d'une fondation similaire pour le mcb-a a été mise à jour.

Enrichissement des collections

Plusieurs dons de grande valeur sont venus enrichir les collections des trois musées qui seront réunis sur le site de PLATEFORME10.

Le mcb-a reçoit des oeuvres de Pierre Soulages et de Jacques Henri Sablet.

Le Musée de l'Elysée accueille les archives photographiques de Sabine Weiss, l'intégralité du fonds de la photographe d'origine américaine Jan Groover, quinze tirages du photographe franco-suisse Olivier Föllmi, dix-sept oeuvres de photographes représentatifs de la scène photographique et artistique contemporaine internationale données par la collectionneuse suisse Fabienne Levy, ainsi que 150 ouvrages de photographies par le collectionneur chinois Weixing Zhong du Chengdu International Photography Center.

Le mudac a reçu l'un des trois exemplaires de l'horloge murale de Nicolas Le Moigne.

Rencontres photographiques d'Arles 2017

Le Canton de Vaud et Présence suisse ont passé une convention sur trois ans, dans l'objectif de contribuer à faire rayonner les institutions vaudoises liées à l'image dans le cadre des [Rencontres photographiques d'Arles](#), de 2015 à 2017. L'Espace Nonante-Neuf y a été créé afin d'accueillir les projets vaudois, tout au long des trois éditions.

Ces projets ont mis en valeur notamment le Musée de l'Elysée, l'ECAL, l'école d'arts appliqués de Vevey (CEPV) par son département de la photographie, ainsi que le Festival Images Vevey.

Les visiteurs du Nonante-Neuf ont également pu découvrir le projet PLATEFORME10, qui regroupera le Musée cantonal des Beaux-Arts, le Musée de l'Elysée (Musée cantonal de la photographie), ainsi que le Musée de design et d'art appliqués contemporains sur le site de la gare à Lausanne.

D'une façon générale, le bilan est très positif pour ces trois éditions, qui ont constitué une visibilité privilégiée pour les institutions présentes et les projets vaudois.

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)
Service des affaires culturelles (SERAC)
Sources d'informations complémentaires

- pages Internet du SERAC: www.vd.ch/serac
- pages thématiques: www.vd.ch/culture
- portail des musées cantonaux
- site de la Bibliothèque cantonale universitaire - Lausanne
- adresse mail: [info.serac\(at\)vd.ch](mailto:info.serac@vd.ch)

28.0 Direction et unités d'état-major du service

Pour appuyer les entités en charge de la mise en œuvre des missions de promotion, prévention, protection et surveillance; confiées au service, le Pôle finances et administration et l'Unité d'appui juridique; offrent des prestations de support et d'appui à la direction.

Descriptif

Pôle finances et administration

Le Pôle finances et administration (PFA) a la responsabilité du suivi des affaires budgétaire et du contrôle financier du service. Il a pour rôle de réguler les opérations en lien avec les secteurs de la comptabilité générale du service, de la contribution des parents aux frais de placement et du recouvrement de ladite contribution, de la gestion administrative du personnel (RH) et du support méthodologique, logistique et informatique.

Unité d'appui juridique

L'Unité d'appui juridique conseille les offices et les unités dans le traitement des mandats confiés au Service, lors de décisions rendues par le Service ou pour le traitement des affaires contentieuses. Avec l'Unité évaluation et mission spécifiques, elle forme la Cellule des mesures internationales en charge des enlèvements d'enfants internationaux. Elle est responsable en outre des travaux législatifs et des procédures de consultation sous la responsabilité du service, ainsi que de la veille juridique dans les domaines concernés par les missions du service.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Population mineure concernée et leurs familles
- Mineurs suivis par le SPJ pour les aspects financiers (sans suivi socio-éducatif)

28.1 Promotion et soutien aux activités de jeunesse

28.1 Promotion et soutien aux activités de jeunesse

La politique cantonale de [promotion et soutien aux activités de la jeunesse](#) concerne les enfants, les adolescents et les jeunes jusqu'à 25 ans révolus. Elle se concrétise notamment par un dispositif cantonal composé de trois organes :

- une [Commission de jeunes](#), composée de 15 à 25 membres âgés de 15 à 18 ans
- une [Chambre consultative de la jeunesse](#), composée de 12 à 15 membres représentant les milieux professionnels intéressés
- un [Comité de préavis d'attribution des aides financières](#) qui préavise l'octroi d'un soutien financier à des projets portés par des jeunes.

Un délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse s'assure du bon fonctionnement du dispositif cantonal. Il échange également des informations avec les personnes de référence pour les activités de la jeunesse désignées par les communes auxquelles il apporte un soutien sur demande, pour la mise en place d'expériences participatives.

Descriptif

- Identifier et prendre en compte les besoins, attentes et intérêts spécifiques des enfants et des jeunes
- Encourager la participation des enfants et des jeunes à la vie sociale au niveau communal, régional et cantonal
- Reconnaître et soutenir les activités de jeunesse extrascolaires
- Soutenir et reconnaître les expériences et la formation liées aux tâches d'encadrement des enfants et des jeunes, sous la forme d'équivalences de stages dans le cursus de la formation professionnelle

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Enfants, adolescents et jeunes jusqu'à 25 ans révolus
- Référents communaux pour le soutien aux activités de la jeunesse
- Organisations de jeunesse, groupes de jeunes informels et organisations professionnelles apportant un soutien aux activités de la jeunesse
- Centres d'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert

28.2 Prévention en matière socio-éducative

Descriptif

En référence à la [Loi sur la Protection des mineurs](#), la prévention primaire s'adresse à tous les mineurs et à tous les parents du canton.

La prévention secondaire s'adresse aux mineurs et aux parents confrontés à des événements fragilisants ou à des circonstances de vie particulières affectant l'équilibre familial.

Dans le cadre de la prévention primaire et secondaire relevant du domaine socio-éducatif, des soutiens sont offerts aux enfants et adolescents en vue du développement de leurs pleines capacités. Il s'adressent également aux parents, dans le but de renforcer leurs compétences et leur rôle éducatif.

L'Unité de pilotage de la prévention est responsable du subventionnement et du suivi des prestations fournies par des associations et des fondations relevant de la "Politique de prévention primaire et secondaire dans le domaine socio-éducatif".

Elle est également responsable de la conduite de programmes de prévention, notamment concernant le "Programme cantonal de promotion de la santé et de prévention primaire enfants (0-4 ans) - parents" en collaboration avec le Service de la santé publique.

Elle est composée de deux secteurs :

- **Petite enfance et soutien à la parentalité**
- **Jeunesse**

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Publics-cibles :

- Futurs parents et parents de jeunes enfants : programme de prévention primaire petite enfance
- Tous les parents : actions de prévention primaire en matière de soutien à la parentalité
- Familles et enfants fragilisés : dispositif de prévention secondaire dans le domaine socio-éducatif

Partenaires :

- Organismes, associations et fondations subventionnés offrant des prestations de prévention primaire et secondaire relevant de la politique de prévention en matière socio-éducative du SPJ.

28.3 Protection des mineurs en danger dans leur développement (intervention socio-éducative)

Descriptif

Les quatre [Offices régionaux de protection des mineurs](#) (ORPM) sont chargés de l'intervention socio-éducative en faveur du mineur et de sa famille. Les tâches qui en découlent sont principalement :

- Conseil, soutien, aide socio-éducatif aux familles et mineurs en difficulté (appui social, psychosocial, et éducatif auprès de la famille ; placement du mineur hors du milieu familial ; autres mesures)
- Exécution de mandats judiciaires civils et pénaux

Les évaluations ordonnées dans le cadre de procédures de divorce ou de séparation sont conduites pour l'ensemble du canton par l'Unité Evaluation et Missions spécifiques (UEMS). Par ailleurs, cette Unité assure l'exécution des mesures de protection des enfants au plan international, en collaboration avec l'Unité d'appui juridique, constituant avec elle la Cellule des mesures internationales. Enfin, elle joue le rôle de personne de confiance lors des auditions de requérants d'asile mineurs non accompagnés dans le Centre d'enregistrement situé sur sol vaudois.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Bénéficiaires :

- Population mineure et parents au bénéfice d'une intervention socio-éducative
- Ordre judiciaire (mandant)

Partenaires :

- Institutions et organismes relevant de la Politique socio-éducative du canton de Vaud développant des prestations d'utilité publique nécessaires à l'intervention socio-éducative de protection des mineurs (contrats de prestation)
- Familles d'accueil hébergeant des mineurs au bénéfice d'une mesure de protection (sur décision judiciaire ou avec l'accord des détenteurs de l'autorité parentale)
- Institutions et services offrant des prestations complémentaires à celles de SPJ utiles à la protection des mineurs et à la réhabilitation des compétences parentales (collaboration multidisciplinaire)
- Institutions, services et personnes astreintes à l'obligation de signalement en vertu de l'art. 26 de la Loi sur la protection des mineurs.

28.4 Surveillance de l'hébergement hors du milieu familial

28.4 Surveillance de l'hébergement de mineurs hors de leur milieu familial

Avec la création de l'Office pour l'accueil de jour des enfants (OAJE) au 01.09.2012 qui a repris la responsabilité de l'autorisation et de la surveillance de l'accueil de jour des enfants, le SPJ a conservé la mission d'autorisation et de surveillance des différentes formes d'hébergement de mineurs hors du milieu familial, soit :

- adoption
- accueil familial avec hébergement
- institutions d'éducation spécialisée
- écoles privées avec internat
- camps de vacances d'une durée supérieure à 7 jours

Adoption

Les enquêtes en adoption sont effectuées par un groupe spécialisé, placé sous la responsabilité directe du Chef de service.

Prestations éducatives contractualisées (accueil familial avec hébergement et institutions d'éducation spécialisée)

L'Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées (UPPEC) a la responsabilité de la régulation et de la gestion des places d'accueil pour les enfants et adolescents qui doivent être placés hors de leur milieu familial, ainsi que de l'autorisation, du suivi et du soutien aux institutions ou organismes d'éducation spécialisée et aux familles d'accueil qui sont mandatées à cet effet. Elle gère en outre les subventions allouées aux institutions ou organismes éducatifs reconnus d'utilité publique.

Depuis 2014, en raison d'une modification de la législation fédérale, cette unité a en outre la charge de la surveillance de l'accueil avec hébergement d'enfants dans leur proche parenté.

Écoles privées avec internat

Depuis 2014, à la faveur d'une réorganisation interne, l'UPPEC a repris la surveillance des écoles privées avec internat .

Camps de vacances

Depuis 2014, l'autorisation et la surveillance des camps de vacances sont assurées par le Délégué à l'enfance et à la jeunesse.

Descriptif

- Délivrance des autorisations
- Surveillance de l'accueil
- Enquêtes sociales en vue d'adoption

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Candidats à l'adoption
- Familles d'accueil (avec hébergement)
- Institutions d'éducation spécialisée
- Écoles privées avec internat
- Camps de vacances (de plus de 7 jours)